VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 17 mai 2022 à 13h30

Au palais de justice de BOBIGNY (93) 173 avenue Paul Vaillant Couturier, Salle n° 1

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier dénommé « LES COLLINES DE LA BOISSIÈRE » sis à **ROSNY SOUS BOIS (93110)**

UNITÉ III - BÂTIMENTS B1 B2 B3 D3 P1 -1 rue Newton, 1-5 rue Lucien Piron, 1 - 3 - 5 - 7 rue de Broglie

Cadastré section S n° 270, lieudit « 84 rue de la Dhuys » pour 01ha 06a 44ca

Adresse postale : 1 rue Newton – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

LOT NUMÉRO HUIT (8) : un **APPARTEMENT** de trois pièces principales, type 3E, dans le bâtiment B1, escalier unique, au 3ème étage, face droite, comprenant suivant procès-verbal de description dressé par Me Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associé à ROSNY SOUS BOIS (93), en date du 4 octobre 2021 : couloir de distribution, cuisine, deux chambres avec placards, salon avec accès à un **BALCON**, cagibi, salle de bains, WC. Le tout d'une superficie privative de **68,39 m²**.

LOT NUMÉRO SOIXANTE-DIX-SEPT (77) : une **CAVE**, dans le bâtiment B1, escalier unique, au 2ème sous-sol.

Selon même PV, les lieux sont loués et occupés.

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE "LES COLLINES DE LA BOISSIÈRE"** *sis* UNITÉ III - BÂTIMENTS B1 B2 B3 D3 P1, 1 rue Newton, 1-5 rue Lucien Piron, 1 - 3 - 5 - 7 rue de Broglie - 93110 ROSNY SOUS BOIS, représenté par son Syndic en exercice, la SOCIÉTÉ DE GÉRANCE RICHELIEU, société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 660.000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 602 057 762, dont le siège social est *sis* 10, boulevard de l'Ouest – 93340 LE RAINCY, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 décembre 2019 – Résolution n° 6, ayant pour Avocat Maître Myriam CALESTROUPAT, Avocat Associé de la SCPA CALESTROUPAT – THOMAS & Associés, Avocat Associé au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE À PRIX : 25.000 € (VINGT CINQ MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à MONTREUIL SOUS BOIS, le 11 avril 2022, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Myriam CALESTROUPAT

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ▶À Maître **Myriam CALESTROUPAT**, Membre Associé de la SCPA CALESTROUPAT-THOMAS & Associés, Avocat, 8 ter Boulevard Henri Barbusse (93100) MONTREUIL, **TEL. 01.48.58.17.06, mail : cabinet@fgtavocats.com,** dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ▶Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 21/10431) ▶Sur INTERNET : www.vench.fr www.licitor.com www.avoventes.fr

Sur les lieux pour visite le **jeudi 5 mai 2022 de 14h30 à 15h30**